

Charte de la laïcité : quid de l'Alsace-Moselle ?

Vincent Peillon vient de dévoiler la charte de la laïcité à l'école, ce dont se félicite l'UNSA-EDUCATION ALSACE. Cette charte est évidemment en contradiction pour certains de ses articles avec le statut scolaire local. Chacun, à sa lecture comprendra très vite sur quels points les directeurs ou les enseignants vont devoir jouer les équilibristes dans la présentation de la charte aux familles... Mais au-delà de la sémantique **c'est bien l'esprit de la charte qui est en opposition avec le statut scolaire local.**

Ecouter l'Unsa Education sur [France Bleu](#) Alsace.

[Lire la suite](#)

Directeurs : l'enquête aiguë, ça suffit !



Les directeurs ont eu, il y a quelques jours, un mail de la DEPP du rectorat concernant une enquête à renseigner sur l'aide personnalisée et l'organisation de la semaine scolaire.

Nous avons immédiatement averti le Directeur académique de notre incompréhension et de notre soutien aux directeurs qui oublieront de la renseigner...

[En savoir plus](#)

Petit mémo sur nos obligations de service :

24 heures devant la classe et 108 heures déclinées comme suit :

- 36h d'APC,
- 24h forfaitaires (conseils des maîtres, conseils de cycle, liaison inter-cycle, relations avec les parents, PPS)
- 24 nouvelles heures forfaitaires (organisation APC, travail d'équipe autour de la difficulté scolaire, améliorations des parcours entre les cycles...)
- 18h d'animation pédagogique et d'actions de formation à distance,
- 6h de conseil d'école.

Concernant les remontées à faire au supérieur hiérarchique, il suffit de s'en tenir aux textes réglementaires régissant les obligations de service, consultable [ICI](#)



Donnez VOTRE rythme !

Réfléchissez dès maintenant, en équipe, à votre proposition d'organisation de la semaine scolaire. Fin décembre, les communes sont censées avoir arrêté l'organisation horaire des écoles. Parlez-en entre vous, avec la commune, proposez et faites valider l'organisation de la semaine qui conviendrait à vos élèves, **en conseil d'école.**

Le SE-Unsa mettra prochainement un guide à votre disposition. En attendant, des **outils sont disponibles** sur l'onglet « rythmes scolaires » de notre site [ICI](#).

Vous souhaitez une intervention du SE-Unsa dans votre école, pour en parler en équipe ? Contactez-nous !

Programmes : c'est nous les professionnels !

Une consultation sur les programmes de l'école primaire va avoir lieu auprès des enseignants, mais aussi des IEN.

La synthèse de la première phase de cette consultation sera transmise au Conseil supérieur des programmes (CSP) de façon à l'éclairer dans ses arbitrages quant aux futurs programmes.

La parole sera donnée aux enseignants en **2 temps de 3 heures, pris sur le temps de service hors présence d'élèves**

-le premier (programmes en vigueur) sera imputé sur les « anciennes » 24 h de concertation.

-le second (nouveaux programmes) s'inscrira dans le cadre des 18 h d'animation et de formation

[En savoir plus](#)

L'ISAE, un début... bon à prendre !

Le décret et l'arrêté instaurant l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des élèves sont enfin parus au Bulletin officiel.

La campagne « Isoe pour les PE » animée depuis près de deux ans par le SE-Unsa a braqué les projecteurs sur l'inéquité entre les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré. Elle a porté ses fruits et les plus de trente mille signatures recueillies par notre pétition ont pesé dans la balance.

L'ISAE, pour l'instant d'un montant de quatre cents euros, sera versée en deux fois (en décembre et en juin). Pour le SE-Unsa, il ne s'agit que d'un premier pas qui doit en appeler un deuxième.

En effet, nous considérons comme inacceptable que les professeurs des écoles exerçant dans le second degré en soient actuellement écartés. De plus, l'ISOE des collègues du 2nd degré est supérieure à l'ISAE 2013.

Le SE-Unsa poursuivra donc son action pour que, d'ici la fin du quinquennat, l'ISAE atteigne les mille deux cents euros et concerne tous les professeurs des écoles.



A VOS AGENDAS : les RIS du SE-Unsa 67

Démarrage prochain de nos réunions d'info syndicale déduites du temps de travail : à **Sélestat, Molsheim, Strasbourg, Haguenau, Diemeringen, Eschau, Schiltigheim, Saverne...**

Lieux, dates, modalités [ICI](#)



Informé, conseillé, défendu : être adhérent c'est être reconnu.

- Toutes les modalités pour adhérer, [ICI](#)

Bénéficiez d'un vrai **comité d'entreprise** en adhérant au SE-Unsa 67. [Les infos](#)

Notre **site internet** est [ICI](#)

Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.